

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 30 MARS 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 38
 Pouvoirs : 13
 Votants : 50

Date de convocation et d'affichage :

24 mars 2023

Numéro :

D20230330_077

Objet :

Fixation du produit attendu de la taxe Gemapi

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	G. DUBOST
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	S. PERI
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	F. MARECHAL
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	S. GAUTIER
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	D. BOULON
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	A.DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : Jean-Pierre GRANGE

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre portent la compétence dite GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatique, Prévention des Inondations) en lieu et place des communes.

Comme la Loi l'autorise, la Communauté de Communes de la Dombes a instauré dès 2018 la taxe du même nom pour financer cette compétence et en particulier les contributions aux syndicats de rivières à qui la compétence a été mécaniquement transférée par principe de représentation-substitution (Dombes Chalaronne Bords de Saône, Veyle Vivante, Ain Aval et Affluents, Ruisseau des Echets).

Il convient de voter chaque année, avant le 15 avril, le produit attendu de cette taxe.

En 2020, sur fond de désengagement financier de l'Agence de l'Eau et de la Région, le produit de la taxe GEMAPI a été porté de 170 000 € à 305 000 € pour équilibrer ce budget sans faire appel au budget principal.

Le niveau de dépenses attendu cette année étant du même ordre que celui de 2022, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2023, à l'identique soit 305 000 € et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 50 voix pour et 1 abstention :

- **De fixer** le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2023, à 305 000 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

